

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 7335

Concernant :

Sàrl JC SPORT NORD
292 avenue de Dunkerque
59130 LAMBERSART

Dépôt effectué par :

BDL
15 Bis 15 Ter Place Froissart
59300 VALENCIENNES

Numéro RCS : Lille B 523 568 376

<113947/2010B01426>

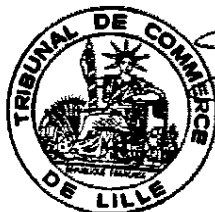
Pièces déposées le 26/05/2011

Numéro : 3104273

Procès-verbal d'Assemblée du 08/10/2010
- Nomination de Co-gérant

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



113947
4273

JC SPORT NORD
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 292, Avenue de Dunkerque 59130 LAMBERSART
RCS LILLE 523 568 376

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 08 OCTOBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le 8 Octobre,
A 19 heures,

Les associés de la société JC SPORT NORD, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 292, Avenue de Dunkerque 59130 LAMBERSART, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentant:

Société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, propriétaire de 10 parts sociales
Monsieur Julien LASSALLE, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Carlos RODRIGUES, propriétaire de 40 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi parts, soit
plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée
régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien LASSALLE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

SL
CR

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant, avec effet rétroactif au 1^{er} Septembre 2010, pour une durée illimitée :

Monsieur Carlos RODRIGUES, demeurant 43, Rue du Général de Gaulle.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

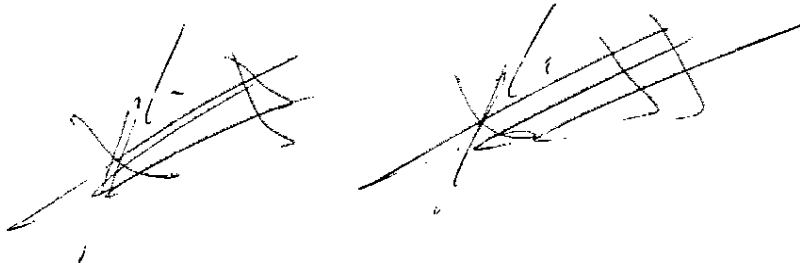
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



54
CR